

Un encadrement de proximité

La crèche familiale de Saint-Girons dispose de 59 places permettant l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée durant la journée. Ils se rendent une fois par semaine à la maison de la petite enfance afin de participer à des temps collectifs appelés « jardin d'enfant », qui favorisent la socialisation.

La programmation de ces regroupements est effectuée par l'éducatrice de jeunes enfants.

Nous contacter

Les Babilous

La Maison de la Petite Enfance
Esplanade Pierre Mendès France
09200 Saint Girons

Accueil : 05.61.02.44.10

petite.enfance@couserans-pyrenees.fr

Direction : 05.61.02.44.15

lucie.guffond@couserans-pyrenees.fr



Crèche Familiale

les Babilous



IPNS : ne pas jeter sur la voir publique





Bienvenue à la crèche familiale

La crèche familiale de Saint-Girons est composée d'assistantes maternelles agréées qui accueillent entre 2 et 4 enfants.

Professionnelles de la petite enfance, elles accueillent les enfants à leur domicile durant la semaine, mais sont rattachées à une structure dirigée par une éducatrice de jeunes enfants. Cette structure dépend de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ;

L'accueil de chaque enfant est individualisé : l'assistante maternelle respecte leur rythme et s'assure de leur bien-être.

Avantages pour l'assistante maternelle

- Absence de lien direct d'argent entre elle et les parents
- Soutien par des visites hebdomadaires à domicile pour évaluer l'accueil, échanger sur les problèmes rencontrés
- Temps de réunion réguliers en équipe et projets communs
- Présence d'un tiers modérateur (directrice) si conflit
- Suivi et soutien par une équipe d'encadrement de professionnelles de la petite enfance
- Accès à la formation continue via le CNFPT
- Remplacements assurés par d'autres assistantes maternelles en cas d'absence
- Contrat de travail établi par la crèche pour les familles
- Mise à disposition du matériel de puériculture, jeux, et siège auto.
- Animation du jardin d'enfant avec l'équipe de la crèche familiale
- Statut contractuelle de la fonction publique

Avantages pour les enfants

- Respect du rythme de vie dans un cadre chaleureux et familial
- Relations privilégiées et personnalisées adaptées aux besoins personnels de chaque enfant.
- Socialisation au jardin d'enfant en petit groupe à partir de 18 mois
- Risque de contagiosité limités
- Repas faits maison

Avantages pour les parents

- Accompagnement et soutien parental par la crèche
- Horaires souples adaptés au planning des parents
- Remplacements en cas d'absence de l'assistante maternelle
- Tarifs selon les revenus
- Gestion administrative avec la crèche
- Accompagnement des assistantes maternelles par l'équipe de la crèche (visites à domicile)